

Trait d' **UNION EUROPÉENNE**

Numéro 16 - Juin 2017

Europe et politique de la ville en Grand Est



Un cahier thématique des
Centres d'information Europe Direct
de Lorraine





L'Union Européenne a adopté en juin 2010 la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Cette stratégie vise à lutter contre la crise et mettre en place les conditions favorables au développement d'une économie plus compétitive. Les acteurs nationaux et locaux sont tenus de prêter une attention particulière aux territoires les plus fragilisés. Bien que l'Union Européenne ne soit juridiquement pas compétente en ce qui concerne la politique de la ville, la vision transversale à travers la cohésion sociale et économique et territoriale permet de mobiliser des fonds européens couvrant les thèmes de la politique de la ville.



Dans ce numéro du Trait d'Union européenne, vous retrouverez une information synthétique sur la politique menée par l'Union Européenne autour des territoires urbains, illustrée par des projets issus de nos territoires en Grand Est.

Bonne lecture !

Sommaire

Numéro 16
juin 2017

Union européenne en actions	4
Réseau URBACT TOGETHER à Mulhouse	6
La transformation de bâtiments en gymnase à Fameck	7
Création d'un espace loisirs enfance à Herserange	8
Ecole de la deuxième chance en Champagne - Ardenne	9
Infos pratiques	10
Partenaires	11

La cohésion européenne au service de la *politique de la ville*

Qu'entend-t-on par politique de la ville ? La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.

Consciente de l'importance des zones urbaines (80% de sa population vit dans des villes) pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'Union européenne poursuit depuis les années 1990 une réflexion sur le développement de ces territoires et l'impact de ses politiques. Avec des programmes tels qu'URBAN (1994-1999 et 2000-2006) puis les projets urbains intégrés dans les programmes opérationnels régionaux (2007-2013), l'Union européenne a initié des actions fondées sur une méthode « intégrée et participative ».

Un Agenda urbain pour l'Europe : le Pacte d'Amsterdam

Le 30 mai 2016, les ministres européens en charge de la ville ont signé le Pacte d'Amsterdam, un agenda urbain pour l'Union européenne. Il a pour objet de renforcer la dimension urbaine dans les politiques européennes, nationales et locales. L'agenda urbain pour l'Union européenne a fixé douze thèmes prioritaires traités sous la forme

de partenariats multi-niveaux. Chaque partenariat dure trois ans, et vise à proposer des recommandations basées sur trois piliers : une meilleure réglementation, un meilleur financement et de meilleurs échanges et une base de connaissances sur le sujet du partenariat.

À savoir : le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) est coordinateur, avec la Belgique, de l'un de ces partenariats, axé sur la pauvreté urbaine.

Pour la période 2014-2020, la Commission a décidé de donner une place plus importante à l'urbain. Elle a proposé en octobre 2011 que 5 % du FEDER soient consacrés au développement durable urbain intégré. De nombreux États européens ont conforté cette proposition en allant au-delà du seuil minimal de 5 %. La France a quant à elle décidé d'y consacrer 10 %.



Establishing the
Urban Agenda for the EU
"Pact of Amsterdam"

Union européenne en *actions*

L'Union européenne a validé en 2010 une stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance et de l'emploi. Elle vise à mettre en place les conditions d'une croissance intelligente, durable et inclusive sur la période 2010-2020.

Aujourd'hui, l'UE favorise une approche durable et intégrée en encourageant les acteurs nationaux et locaux à coordonner leurs interventions sur les territoires urbains, et à intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales dans les projets urbains.

Une politique régionale qui prend en compte la politique de la ville

L'accord de partenariat entre la France et l'UE par lequel la France s'engage à atteindre les objectifs de croissance et d'emploi de l'Europe pour 2020, est la déclinaison nationale des politiques européennes. Cet accord validé pour la France le 8 août 2014 précise notamment que « 10 % de l'enveloppe FEDER-FSE gérés par les autorités de gestion régionales ont vocation à soutenir en priorité la politique de la ville, en particulier dans le cadre des stratégies urbaines intégrées ».

L'approche intégrée qu'est-ce que c'est ?

L'UE s'est engagée à œuvrer pour une approche intégrée du développement urbain c'est-à-dire qui englobe les dimensions sociales, économiques et environnementales des enjeux urbains et non plus en "silo". Elle implique tous les niveaux de représentation, selon le principe de subsidiarité, c'est-à-dire qu'elle fait appel aux États membres, à la Commission européenne, aux villes européennes et à des organisations tierces.

à soutenir en priorité la politique de la ville, en particulier dans le cadre des stratégies urbaines intégrées ».

En parallèle, au total 10 % du FSE « emploi et inclusion » gérés par l'Etat et délégués pour partie en gestion aux conseils départementaux bénéficieront aux publics issus de ces quartiers.

Au-delà des interventions ciblées vers la politique de la ville, la dimension urbaine est présente dans les différents objectifs thématiques du programme opérationnel (recherche, TIC, compétitivité des PME, transition énergétique...).

IEJ : un nouveau programme pour l'emploi des jeunes

L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) s'inscrit dans une démarche plus globale portée par l'Union européenne en faveur des jeunes : la Garantie européenne pour la jeunesse vise à proposer à tous les jeunes européens de moins de 25 ans sans emploi, une solution d'avenir dans les 4 mois suivant leur sortie de formation, d'emploi, ou d'école. L'objectif est de ne laisser aucun jeune sans opportunité (emploi, formation, stage, alternance).

En France, l'IEJ (310,2 M€) cible tous les jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET), résidant dans les régions éligibles, et qui sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée), qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi. Elle concerne donc autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.



Des programmes sectoriels peuvent aussi soutenir l'action de la politique de la ville

Le programme Erasmus+ est un dispositif de mobilité européen. Il couvre plusieurs champs, l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Au-delà d'actions pour la mobilité de tous les jeunes, c'est aussi un soutien aux projets d'inclusion sociale, de lutte contre les discriminations. La mobilité des jeunes constitue un axe essentiel dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville. Il s'agit d'un enjeu particulièrement important dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales. À ce titre, un référent pour la mobilité européenne et internationale est présent au sein des quartiers politique de la ville afin d'encourager les jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville à partir en mobilité à l'aide d'un programme européen.

Erasmus+

Actions urbaines innovantes

Actions Innovatrices Urbaines est une initiative de l'Union Européenne qui permet aux aires urbaines en Europe de mettre en œuvre des solutions nouvelles afin de faire face aux défis urbains qu'elles rencontrent. Sur la base de l'article 8 du FEDER, l'Initiative a un budget FEDER total de 372 millions d'Euros pour la période 2014-2020. Parmi les thèmes couverts, la lutte contre « la pauvreté urbaine » s'inscrit dans la politique de la ville.



Des réseaux de soutien et d'échanges de bonnes pratiques

Réseau Europe Urbain

Le Réseau Europe Urbain rassemble les acteurs français investis dans la mise en œuvre de la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion. Il s'agit principalement des autorités de gestion des fonds européens (Etats et conseils régionaux), villes et intercommunalités mettant en place des stratégies urbaines intégrées, des structures d'appui régionales, des têtes de réseaux nationales et des services déconcentrés de l'Etat en charge des politiques urbaines et plus particulièrement de la politique de la ville.

Plus de 150, c'est environ le nombre de stratégies urbaines intégrées qui seront soutenues en France par les fonds structurels européens et d'investissement (FESI) au titre de l'article 7 du Règlement FEDER.



Urbact

Lancé en 2002, Urbact est un programme d'échange d'expériences entre villes européennes souhaitant partager leur savoir-faire et le diffuser auprès de tous les acteurs des politiques urbaines. ■



Urbact TOGETHER :

une co-responsabilisation citoyenne de l'action publique à Mulhouse

Engagée depuis 2005 dans une démarche autour de la « Co-responsabilité » et des indicateurs de bien-être dans le cadre de la méthodologie proposée par le Conseil de l'Europe (SPIRAL), la ville de Mulhouse a piloté entre 2010 et 2012 le réseau Urbact « TOGETHER for Territories of coresponsibility » (Ensemble pour des territoires de co-responsabilité). Sept autres villes étaient engagées dans ce programme d'échanges de pratiques entre professionnels-les.

Ce projet a permis de conceptualiser et de capitaliser l'ensemble de la démarche autour de la co-responsabilité à Mulhouse et dans les villes du réseau. Cela a également permis aux acteurs mulhousiens d'élargir leur benchmarking à d'autres pays, en réinterrogeant les pratiques, les leviers et les limites des méthodes employées.

Néanmoins, il ne faut pas minimiser les moyens nécessaires pour mener ce type de projet. Le secrétariat d'URBACT doté d'une grande expertise du travail en réseau à l'échelle européenne a été un support essentiel notamment pour la production d'outils et l'accompagnement des sites.

Grâce au travail mené au sein d'URBACT la démarche de coresponsabilité est devenue un outil permanent pour la concertation sur la ville de Mulhouse, qui s'est pérennisée notamment dans l'Agence de la Participation Citoyenne.



2^e Rencontre Internationale des Territoires de Co-responsabilité
23 et 24 Novembre 2012 à Mulhouse



Piloter un réseau dans le cadre d'URBACT nécessite des moyens importants en matière de coordination et de gestion administrative et financière, qu'il s'agisse du niveau d'expertise requis ou du temps de travail nécessaire.

Le réseau des villes européennes engagées dans Urbact perdure sous le nom de « TOGETHER », ce qui inscrit de manière durable la dynamique d'échanges et de partage d'expériences, dans les processus d'intervention.

Pour en savoir plus :

<http://urbact.eu/together-territories-coresponsibility-complete-overview> et
<https://mulhousecestvous.fr/pages/demarche-de-coresponsabilite> ■

Contact : Ville de Mulhouse

■ Florence GASSER ■ 03.89.33.78.85 ■
■ Florence.Gasser@mulhouse-alsace.fr ■

La transformation de bâtiments en gymnase à Fameck

Grâce au Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER), la commune de Fameck a pu procéder à la transformation d'un bâtiment de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) en salle de gym et en accueil périscolaire. À la clef, l'intégration d'un nouvel équipement public de proximité dans le territoire vécu de Rémelange, quartier défini comme prioritaire de la nouvelle politique de la ville.

La commune de Fameck a souhaité profiter de cette opportunité de renouvellement urbain (axe 8 du FEDER) pour créer un nouvel équipement public de 2700m², au cœur des équipements scolaires et sportifs, et satisfaire alors plusieurs besoins :

Plus généralement, il s'agissait de marquer la volonté de la Ville de Fameck de construire un nouvel équipement public dédié à la jeunesse au cœur de la zone urbaine sensible, en relation et en complément des autres équipements existants.

- Implantation du service communal périscolaire et de ses activités
- Implantation du service communal des sports
- Création d'une salle de gymnastique

devait en effet délocaliser certains entraînements et stages dans des structures mieux adaptées.

Le projet de réhabilitation-extension du bâtiment SEGPA offre aujourd'hui un équipement à la hauteur des exigences actuelles de l'association et permet un développement de ses activités. Principalement dédié aux licenciés du club, l'équipement accueille désormais les élèves des établissements voisins ainsi que les enfants du périscolaire.

Sur les 3 475 684,08 € de dépenses à engager, 375 000 € soit 11,31 % des dépenses ont été cofinancées par le FEDER. ■

Contact : Mairie de Fameck ■

■ Pascal THOUVENEL ■ 06 48 68 81 44 ■
■ pthouvenel@ville-fameck.fr ■

Maintenir les services de proximité et redynamiser le territoire

Cet équipement permet aujourd'hui de maintenir des services de proximité (périscolaire et offre sportive) tout en développant l'offre de structures d'accueil de la petite enfance.

De plus, les installations sportives existantes, vétustes, ne permettaient pas d'augmenter le niveau de performance du club de gymnastique, très actif sur le territoire avec plus de 400 adhérents. Celui-ci



Création d'un *Espace Loisirs* Enfance à Herserange

Le projet de création d'un « Espace Loisirs Enfance » soutenu par le Fonds européen de développement régional va permettre à la Mairie de Herserange de consacrer un espace dédié à l'enfance et à l'adolescence en un seul et même lieu.

Face à une demande accrue de besoins de garde, les services municipaux d'accueil et associatifs des enfants en période scolaire et extra-scolaire ne correspondaient plus aux besoins recensés. L'objectif, pour la crèche et la municipalité, est d'augmenter la capacité d'accueil et donc l'agrément des établissements concernés, mais également de mettre en œuvre un espace pouvant les accueillir. Ce lieu est donc un soutien à la parentalité qui est au cœur de toutes les actions menées par la commune.

Associer acteurs locaux et parents d'élèves

Un comité de Pilotage a donc été installé en 2011, avec les différents partenaires du projet, et composé de représentants de la Ville, de la crèche associative, de la CAF 54, de l'Inspection de l'Éducation Nationale de Longwy II, des 4 écoles, des parents d'élèves et du Conseil Départemental 54.

Les réunions de travail de ce Comité de Pilotage ont permis de vérifier les besoins ressentis par la mise en place d'un questionnaire de besoins de garde diffusé en 2012 à tous les foyers herserangeois, mais également en tenant compte des analyses de besoins recensés par la CAF et le Conseil Départemental.

Le Fonds européen de développement régional permet de financer des projets locaux dans des secteurs prioritaires définis et fixés par la Commission Européenne. Dans le cadre de la politique de développement urbain durable, le FEDER soutient les projets de création d'infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé (axe 8).

Une ouverture sur le quartier

Avec 1 438 habitants, soit 32 % de la population et un revenu médian annuel de 10 300 €, le quartier « Concorde » où sera installé « l'Espace Loisirs Enfance » est situé au cœur du quartier prioritaire de la politique de la Ville.

Cohésion sociale

Est également prévue la création d'un espace jeunes afin de conforter les actions mises en place dans le cadre de la convention de mutualisation avec le Conseil Départemental sur le thème de la prévention spécialisée, mais aussi afin de pouvoir organiser toutes les actions relatives à la politique de la ville sur le secteur. Ainsi, les agents mis à disposition pourront s'établir dans un local qui sera dédié à leurs activités sur la commune. Il s'agit de réengager le quartier, en offrant un lieu de rencontre aux associations et ainsi faciliter le travail de rue.

Sur les 2 980 761,75 € de dépenses à engager, 375 000€ soit 12,5% des dépenses sont cofinancées par le FEDER. ■

Contact : Mairie de Herserange
■ Céline MICHEL ■ 03.82.26.06.24 ■
■ c.michel@mairie-herserange.fr ■



Ecole de la *deuxième* *chance* en Champagne-Ardenne

1 022 jeunes ont été accueillis au sein de l'École de la 2e Chance (E2C) en Champagne-Ardenne au cours de l'année 2016 dont 302 présents le 1er janvier 2016. Ainsi, 720 stagiaires sont entrés en formation au cours de cette même année.

La particularité des E2C est leur ouverture à la vie de la Cité et leur ancrage dans leurs milieux locaux. Ainsi, l'E2C a accueilli essentiellement des habitants des zones urbaines (77 %) et en particulier des quartiers dits de "Politique de la Ville" (29 %). En 2016, le taux d'accès à une situation positive est de 55 %.

L'IEJ est un fonds spécifique abondé par le Fonds Social Européen (FSE) et s'adresse aux régions des Etats membres dont le taux de chômage des jeunes dépasse 25 %. L'IEJ doit permettre de financer des actions en faveur des « NEET », les jeunes qui ne sont pas scolarisés, et qui ne sont ni en emploi, ni en formation.

Conformément aux principes du dispositif, les jeunes entrants, pour 76 % d'entre eux, n'avaient pas validé un niveau V de qualification (niveau CAP) et 50 % n'ont jamais eu d'expérience professionnelle en entreprise. 7 % des jeunes ne sont pas de nationalité française, et 3 % sont reconnus travailleurs handicapés. L'E2C cofinancé par l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) en 2015 et 2016, à hauteur de 1 million d'€ pour chacune des deux années, a permis de mobiliser des moyens supplémentaires afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux stagiaires.

De plus, ce financement a permis de développer 3 axes majeurs :

- Professionnalisation des équipes sur les questions d'illettrisme : accompagnement des équipes pour renforcer les acquis et méthodes en s'appuyant sur des formations pour construire une démarche pédagogique pour (ré)apprendre à lire et à écrire à des adultes,



- Suivi post-parcours : augmentation du nombre de suivis afin d'apporter des solutions positives complémentaires et d'éviter des ruptures,
- Entretiens individuels : les entretiens individuels offrent un cadre d'échange privilégié et propice au repérage et à la résolution de problématiques, ainsi qu'à l'accompagnement du projet professionnel. Un suivi spécifique des entretiens individuels a été structuré par les sites E2C. ■

Contact : Ecole de la 2e Chance
■ Châlons-en-Champagne ■ Florian MOUCHEL
■ 03.26.69.99.46 ■
■ florian.mouchel@almea-formations-51.fr ■
■ www.e2c-champagneardenne.fr ■





DECouvrir

— Le site de la Commission européenne sur le développement urbain ■
http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/themes/urban-development/

— Programme Urbact ■
<http://urbact.eu/>

— Actions urbaines innovantes ■
<http://www.uia-initiative.eu/fr>

CONTACTS UTILES

— Région Grand Est - Pôles Europe ■

En Lorraine :
<http://europe-en-lorraine.eu/>
 fonds.europeens.lorraine@grandest.fr
 03.87.33.60.80

En Alsace :
<http://www.europe-en-alsace.eu/>
 fonds.europeens.alsace@grandest.fr
 03 88 15 68 67

En Champagne Ardenne :
<http://europe-en-champagne-ardenne.eu/>
 fonds.europeens.champagne-ardenne@grandest.fr
 03 26 70 31 31

EXPLORER

— Pacte urbain pour l'UE ■
 Le texte : <http://vu.fr/pacteurbain>
 Le réseau européen : <https://ec.europa.eu/futurium/en/urban-agenda>

— Axe 8 du FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges, Développement urbain durable ■
<http://europe-en-lorraine.eu/aide/axe-8-feder/>

— Réseau Europe Urbain porté par le CGET ■
<http://vu.fr/europeurban>

— Guide sur la dimension européenne des contrats de ville sur Europe en France ■
<http://vu.fr/eurocontrat>

QUI SOMMES NOUS ?



Les associations CRISTEEL et Citoyens & Territoires - Grand Est sont les deux Centres d'information Europe Direct en Lorraine. Ils font partie d'un réseau comptant plus de 500 structures réparties sur tout le territoire de l'Union européenne, dont 52 en France. Leur but est d'amener l'information européenne au plus près des citoyens et de conseiller les acteurs locaux sur les questions européennes.

CONTACTEZ-NOUS

— Citoyens & Territoires - Grand Est
 Camille DJUROVIC
 Tél. : +33 (0)3 83 52 80 62
 E-mail :
cdjurovic@citoyenterritoires.fr



— Association CRISTEEL
 Julia GALLMEISTER
 Tél. : +33 (0)3 83 17 00 47
 E-mail :
contact@cristeel.fr



Retrouvez aussi les autres missions de ces deux associations sur Internet :

Citoyens & Territoires - Grand Est
www.citoyenterritoires.fr

CRISTEEL
www.cristeel.fr

NOS PARTENAIRES

Ce numéro de Trait d'Union européenne a été réalisé grâce au soutien de :



cofinancé par l'Union européenne
 DG Communication





Trait d' UNION EUROPÉENNE

Directeur de la publication :
Olivier Jacquin

Rédacteur en chef :
Axel Othelet

Textes :
Julia Gallmeister, Sophie Dumas, Caroline Oberlin,
Camille Djurovic

Photos :
Commission européenne, Jean-Louis Zimmerman,
François Walschaerts, E2C Reims : Horizon Bleu,
E2C 2012 : Benjamin Segura, Mairie de Fameck,
Mairie de Herserange

Mise en page :
Delphine Stoquert

Impression :
Socosprint

Dépôt légal : à parution
ISSN : 2105 - 7311

Les articles publiés dans "Trait d'Union européenne"
n'engagent pas la Commission européenne

Ce numéro de "Trait d'Union européenne" a été réalisé par :
Citoyens et Territoires - Grand Est - Centre d'information Europe Direct
7 rue Alexandre III
F-54170 Colombey-les-Belles
Tél. : +33 (0)3 83 52 80 62
Fax : +33 (0)3 83 52 84 34
E-mail : accueil@citoyensterritoires.fr
www.citoyensterritoires.fr

En partenariat avec :
Association CRISTEEL - Centre d'information Europe Direct
95, rue de Metz
F-54000 Nancy
Tél. : +33 (0)3 83 17 00 47
E-mail : contact@cristeel.fr
www.cristeel.fr

L'ORIV (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville)
Centre de Ressources politique de la ville, intégration et la lutte contre
les discriminations, sur la région Grand Est.
1 Rue de la Course,
F- 67000 Strasbourg
Caroline OBERLIN
Tél. : 03.88.14.35.89
E-mail: c.oberlin@oriv.fr
www.oriv.org



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

